

# **Extrait du procès-verbal**

## **Délibération du Comité syndical**

Séance du 21 janvier 2025  
Salle Sainte-Barbe à Sélestat

— Membres en exercice : 51      — Absents/excusés : 20  
— Présents ou remplacés : 31    — Procurations : 8

### **FINANCES**

#### **1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.**

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

##### **I. RAPPORT**

SOUS-PREFECTURE

07 FEV. 2025

67 SELESTAT-ERSTEIN

L'action des collectivités territoriales, et leurs groupements, tels que le PETR, est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élu comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée

**Vu** la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif.

##### **II. DECISIONS**

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 13 janvier 2025.

De se prononcer sur ces dispositions,

**PRENDRE ACTE** de la tenue, en sa séance du 21 janvier 2025, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2025.

L'assemblée délibérante prend acte des échanges intervenus en séance.

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Présent/Absent</b>	<b>Donne procuration à</b>
BARBIER Patrick	PRESENT	
<b>Communauté de communes de Sélestat</b>		
<b>Titulaires</b>		
ADONETH Luc	PRESENT	
ANDREA Charles	EXCUSE	
DELSART Patrick	PRESENT	
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT	
DIGEL Denis	PRESENT	
DUSSOURD Yves	PRESENT	
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALER Claude
HIRTZ Sylvie	ABSENTE	
HORNBECK Nadège	ABSENTE	DESAINTQUENTIN Philippe
MUHR Virginie	EXCUSEE	
RISCH Claude	EXCUSE	
SCHALLER Claude	PRESENT	
SCHEIBLING Philippe	PRESENT	
SCHEUER Tania	PRESENTE	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	SCHEIBLING Philippe
WIRA Michel	EXCUSE	
WOTLING Philippe	EXCUSE	
<b>Suppléants</b>		
CLAVER Michèle	ABSENTE	
GAUDIN Bertrand	ABSENT	
HOLZMANN Yves	ABSENT	
MORIS Olivier	PRESENT	
OBERLE Fabienne	ABSENTE	
RENAUDET Michel	ABSENT	
<b>Communauté de communes de la Vallée de Villé</b>		
<b>Titulaires</b>		
BUHL Patrick	PRESENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT	
JANUS Serge	PRESENT	
MEYER Alain	PRESENT	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
PFANN Lionel	ABSENT	
SCHMITT Bernard	PRESENT	
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE	
WALSPURGER Yvette	PRESENTE	
<b>Suppléants</b>		
DAVID Joffrey	ABSENT	
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE	
DEBAUCHEZ Gérard	PRESENT	
HAESSLER Christian	ABSENT	
HOULNE Monique	ABSENT	
KRAUTH Alexandre	PRESENT	
MANGEOLLE Abel	PRESENT	
MULLER André	ABSENT	
WITZ Jean-Marc	ABSENT	
<b>Communauté de communes du Ried de Marckolsheim</b>		
<b>Titulaires</b>		
BUTSCHA Michel	PRESENT	
FOISSIER Sébastien	EXCUSE	
GREIGERT Catherine	PRESENTE	

JEHL Alex	PRESENT	
KEMPF Denise	PRESENTE	
KLIPFEL Martin	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRESENT	
KNOBLOCH Christophe	PRESENT	
LAUFFENBURGER Mathieu	PRESENT	
MEMHELD Christian	PRESENT	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
SCHWEIN Noël	PRESENT	
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE	BUTSCHA Michel
VOGELI Jean-Michel	EXCUSE	ROHMER Clément
VOGEL Camille	PRESENTE	
<b>Suppléants</b>		
BERGER Mickaël	ABSENT	
BLATZ François	ABSENT	
GRISS Vincent	ABSENT	
ROHMER Clément	ABSENT	
NEEFF Anne Marie	ABSENTE	
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE	
<b>Communauté de communes du Val d'Argent</b>		
<b>Titulaires</b>		
BURRUS Jean-Marc	EXCUSE	ORSATI Régine
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT	
FREYBURGER Eric	ABSENT	
GOETTELMANN Thomas	PRESENT	
HESTIN Noëllie	PRESENTE	
ORSATI Régine	PRESENTE	
PETIT Denis	EXCUSE	FRECHARD Jean-Luc
ROUSSEL Nathalie	EXCUSEE	HESTIN Noëllie

Pour extrait conforme,  
Sélestat, 31 janvier 2025

Le secrétaire de Séance  
Luc ADONETH

Le Président,  
Patrick BARBIER  
p/d le Directeur Général des Services,  
Philippe STEEGER



Transmis au représentant de  
l'Etat dans le département :

SOUS-PREFECTURE

07 FEV. 2025

Mis en ligne le :  
- 7 FEV. 2025

67 SELESTAT-ERSTEIN

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.